

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 64

présenté par

M. Hetzel, M. Juvin, M. Bazin, M. Di Filippo, M. Breton, M. Le Fur, M. Brigand, M. Marleix,
M. Gosselin, Mme Gruet, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier et M. Ray

ARTICLE 9

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« n'est pas »

les mots :

« est néanmoins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Même dans le cas d'un suicide assisté, le professionnel de santé doit être aux côtés de la personne qui s'administre la substance létale.